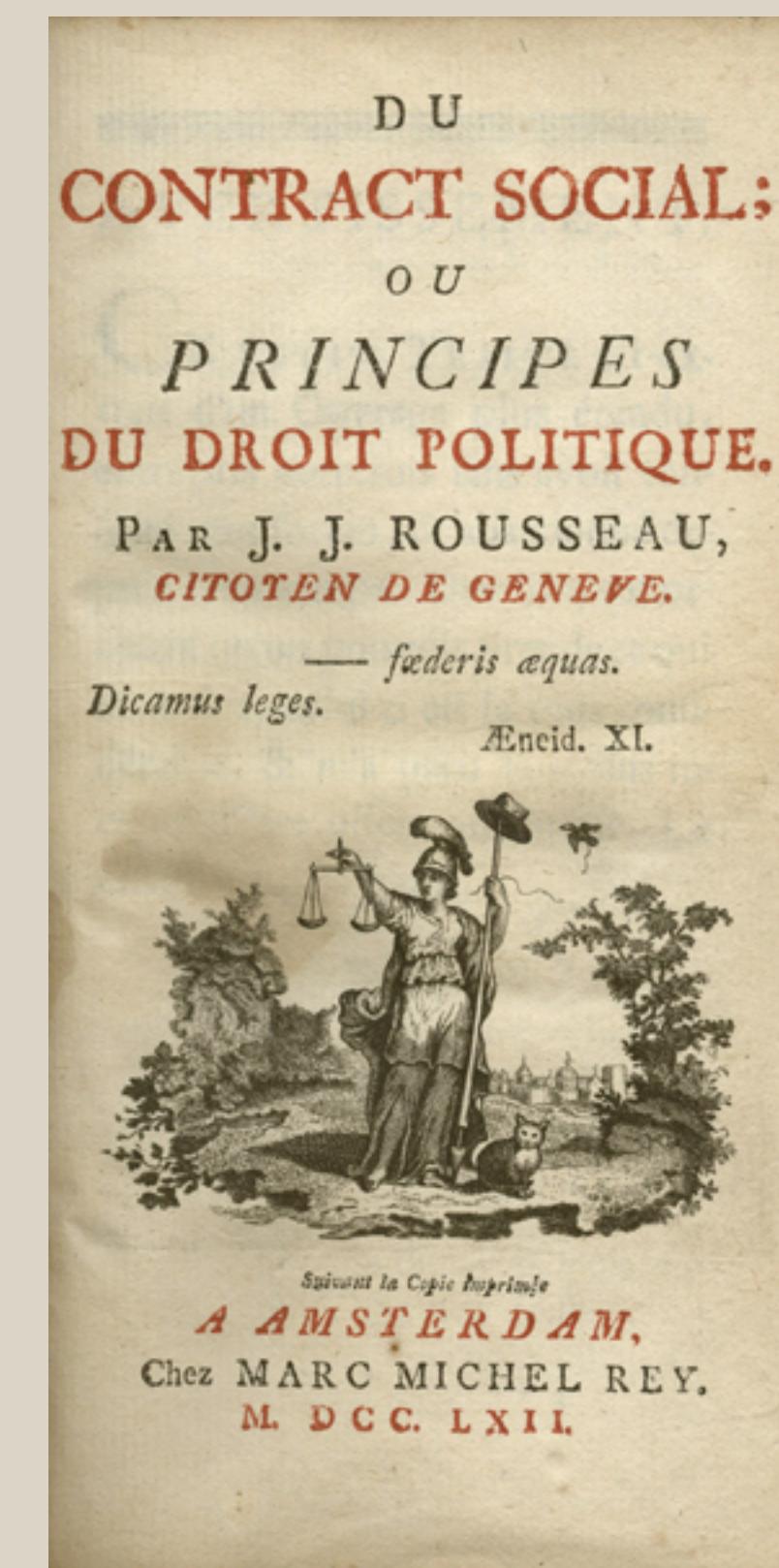


UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL ENTRE LES GÉNÉRATIONS - UNE FAUSSE BONNE IDÉE ?

Bernard Baertschi
Uni3
Genève, 1^{er} octobre 2024



PLAN

1. Le problème
2. La théorie du contrat social: Hobbes, Locke et Rousseau
3. La reprise de cette théorie au XX^e siècle: John Rawls
4. Une fausse bonne idée ?

1. LE PROBLÈME



UN PROJET DE PRO SENECTUTE: RAJEUNISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE: ENJEUX INTERGÉNÉRATIONNELS

Cohésion sociale et cohabitation intergénérationnelle dans une société en mutation

- Comprendre en quoi le vieillissement collectif a transformé les relations entre générations
- Prendre conscience des mutations liées à l'émergence de la société multigénérationnelle
- Analyser les risques d'affaiblissement de la cohésion sociale

Le **contrat social implicite** conclu au cours du XX^e siècle pour pacifier les relations entre les classes sociales, présente dorénavant des signes évidents d'obsolescence. La diversité des âges est devenue une cause d'affrontement générationnel. Il semble donc significatif d'élaborer un **nouveau pacte de solidarité** entre les générations [...].

La question se pose notamment de savoir si les efforts entrepris depuis plusieurs années par la société civile et les mouvements associatifs pour assurer le maintien de la cohésion sociale et développer « l'intergénération » suffiront pour freiner une tendance à l'atomisation de la société et à l'isolement des générations.

<https://intergeneration.ch/fr/projets/rajeunissement-demographique-enjeux-intergenerationnels/>

- **La cause:** La diversité des âges est devenue une cause d'affrontement générationnel
- **Les conséquences:** Tendance à l'atomisation de la société et à l'isolement des générations
- **La solution:** Élaborer un nouveau pacte de solidarité entre les générations (autrement dit: un nouveau contrat social entre les générations)

Quelques sujets de discorde (sinon d'affrontement):

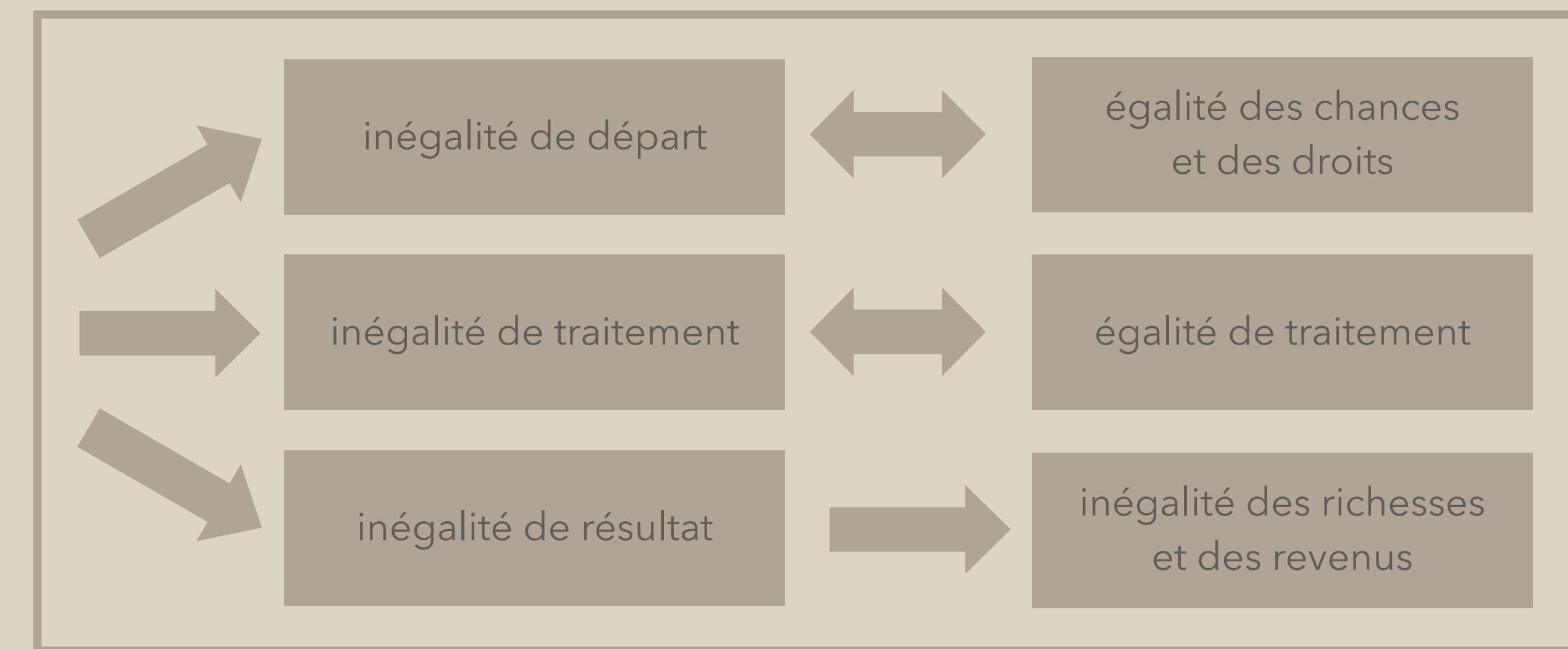
- Le confinement dû à la Covid (pour protéger les personnes âgées)
- Le 13^e versement AVS (en faveur des personnes à la retraite)
- Les augmentations annuelles des cotisations pour les assurances-maladies
- Les mises à la retraite anticipée des séniors
- Le jeunisme: « La volonté supposée de donner une place plus importante aux jeunes, ou aux notions liées à ces derniers, aux dépens des populations seniors ». (Wikipedia)



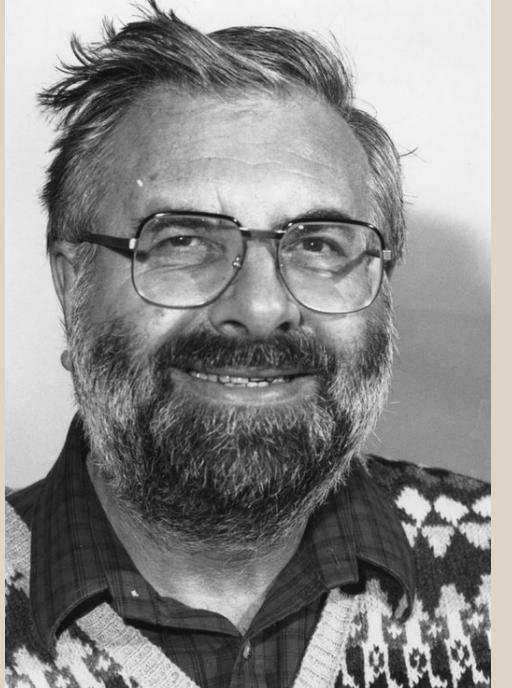
DISCRIMINATIONS ET INÉGALITÉS

Le jeunisme est lié à l'âgisme, c'est-à-dire à une discrimination envers les personnes âgées: « L'enquête Eurobaromètre 2015 sur la discrimination indique que la discrimination ou le harcèlement fondé sur l'âge constitue le type de discrimination le plus fréquemment évoqué: 42 % des Européens considèrent que la discrimination liée à la vieillesse (c'est-à-dire au-delà de 55 ans) est "largement" ou "relativement" répandue dans leur pays. » (*Modifier les perceptions : vers une approche du vieillissement fondée sur les droits*, European Agency for Fundamental Rights, 2018)

Une discrimination se compose des trois éléments suivants: une **inégalité de traitement** entre des personnes placées dans des situations comparables, qui a pour conséquence un dénigrement injustifié et qui se fonde sur un critère distinctif non autorisé. (Humanrights.ch, 2020)

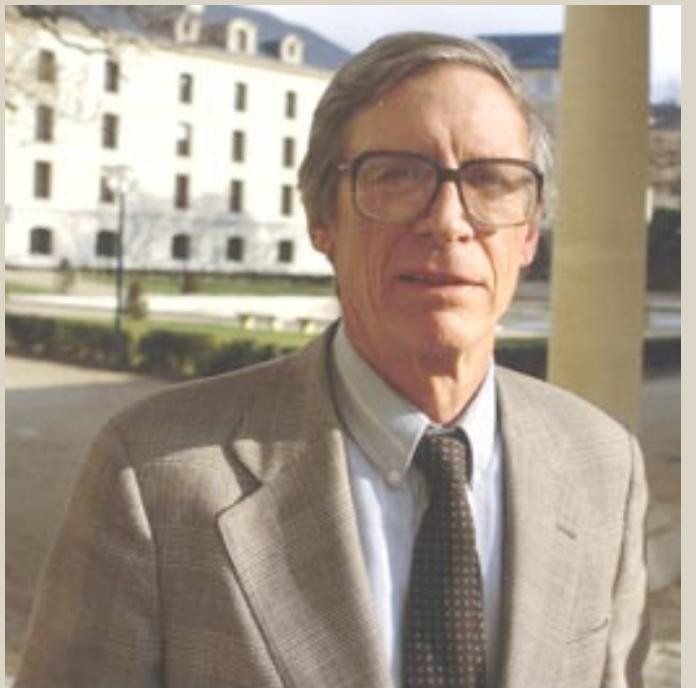


UNE SOCIÉTÉ JUSTE



Brian Barry

Au temps de Platon comme maintenant, la question centrale de toute théorie de la justice est celle du caractère défendable ou non de relations d'inégalité entre les personnes.



John Rawls

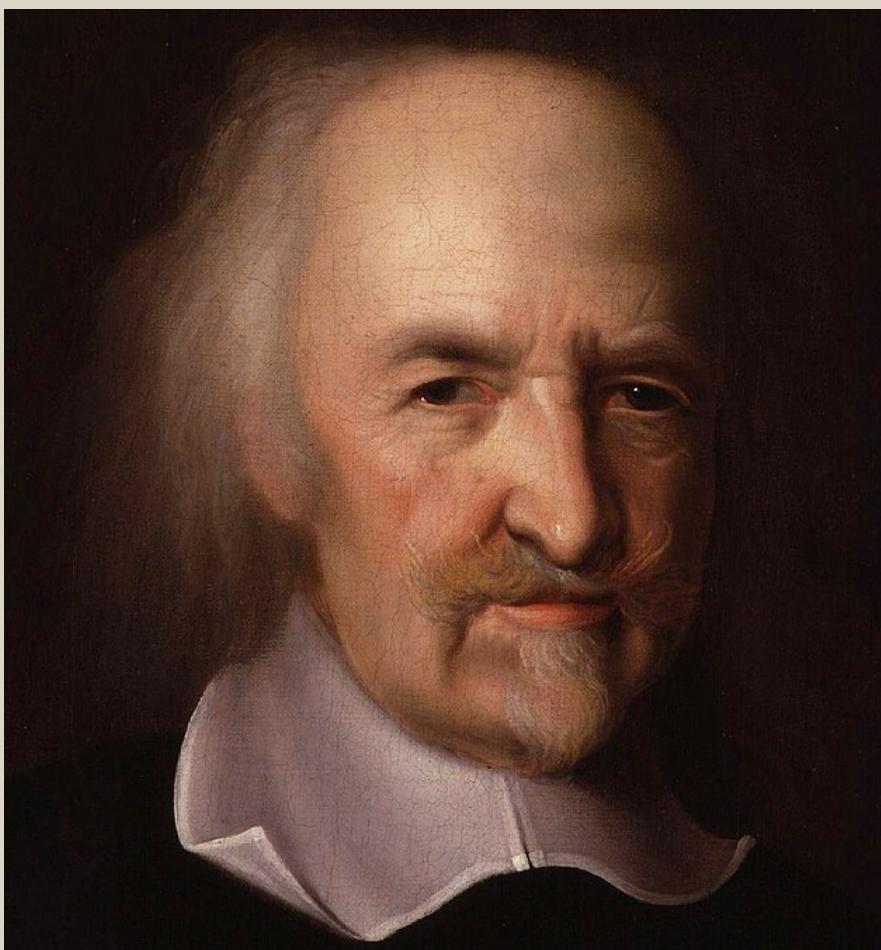
Cela concerne en particulier le partage des biens produits par la coopération sociale: ils doivent être répartis entre les membres de la société sans causer de discrimination. Or ces biens ne sont pas suffisants pour pouvoir satisfaire également les désirs de tous:

Les circonstances constituant les circonstances de la justice sont réunies chaque fois que des personnes avancent des revendications en conflit quant à la répartition des avantages sociaux, dans des situations de relative rareté des ressources. En l'absence de telles circonstances, il n'y aurait pas d'occasion pour la vertu de justice.

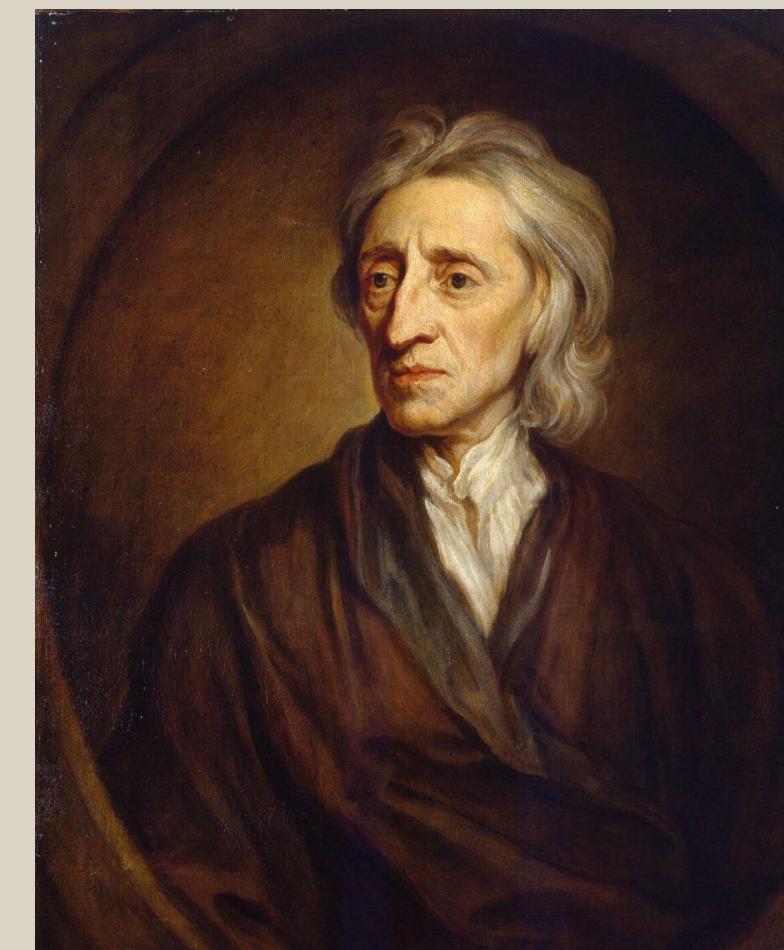
Comment donc répartir ces biens avec justice entre tous les citoyens, sans discrimination ? La théorie du contrat social a justement pour objectif de définir ce que doit être une société juste.

2. LA THÉORIE DU CONTRAT SOCIAL: HOBBES, LOCKE ET ROUSSEAU

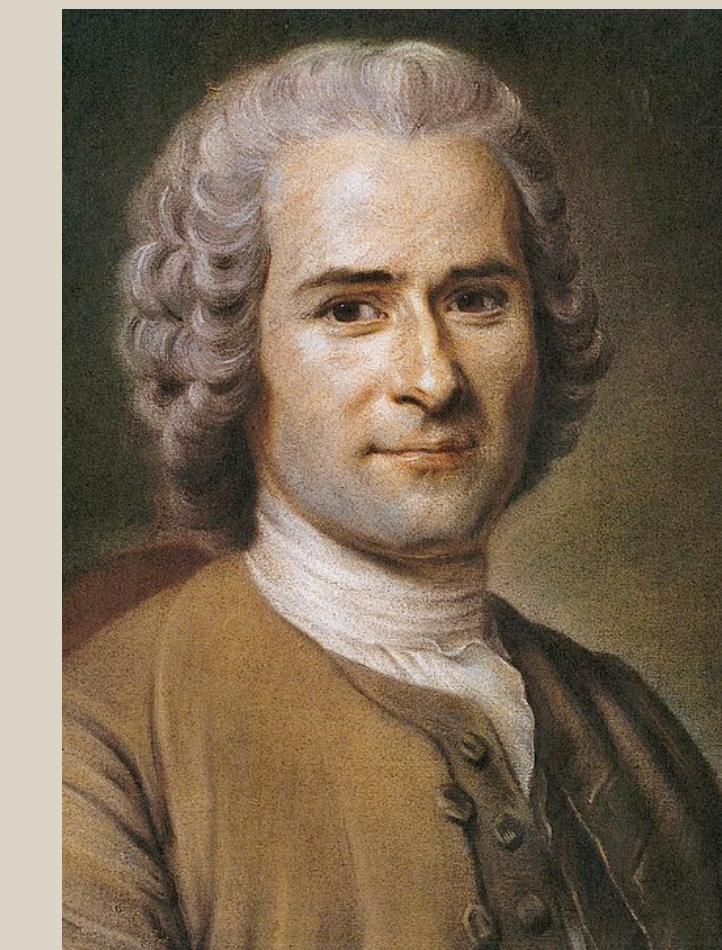
Avant d'être « nouveau », le pacte de solidarité se veut un **contrat social**. Que signifie cette expression ?



Thomas Hobbes
1588-1679



John Locke
1632-1704

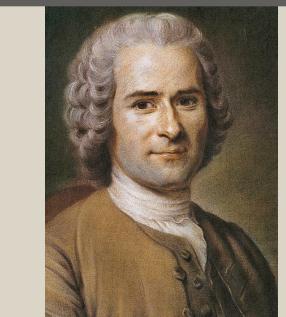


Jean-Jacques Rousseau
1712-1778

LES TROIS ÉTAPES DE LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ JUSTE

- L'état de nature
- Le contrat: on sort de l'état de nature, qui n'est pas « viable »
- L'état social (et ses avantages)

Il ne faut pas prendre les recherches, dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet, pour des vérités historiques, mais seulement pour des raisonnements hypothétiques et conditionnels; plus propres à éclaircir la nature des choses, qu'à en montrer la véritable origine, et semblables à ceux que font tous les jours nos physiciens sur la formation du monde. (Rousseau)



L'état de nature

L'état naturel des hommes, avant qu'ils eussent formé des sociétés, était une **guerre perpétuelle**, et non seulement cela, mais une guerre de tous contre tous.

C'est un état de **parfaite liberté**, un état dans lequel, ils peuvent faire ce qu'il leur plaît. Cet état est aussi un état d'égalité.

La liberté est une conséquence de la nature de l'homme. Sa première loi est de veiller à **sa propre conservation**, ses premiers soins sont ceux qu'il se doit à lui-même.

Les inconvénients de l'état de nature

Toute l'espérance que quelqu'un a d'être en sûreté, et de bien établir sa conservation propre, est fondée en **la force et l'adresse**, par lesquelles il espère d'éviter ou de prévenir les desseins de son prochain.

Le Gouvernement civil est le remède propre aux inconvénients de l'état de nature, qui, sans doute, ne peuvent être que grands partout où les hommes sont **juges dans leur propre cause**.

Le genre humain périrait s'il ne changeait de manière d'être [à cause de la multiplication de ses besoins, liés à sa perfectibilité naturelle].

Le contrat social

Il ne faut pas retenir le droit qu'on a sur toutes choses, mais qu'il en faut quitter une partie, et la transporter à autrui.

La liberté, dans la société civile, consiste à n'être soumis à aucun pouvoir législatif, qu'à celui qui a consentement de la communauté.

Chacun s'unissant à tous n'obéit pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant.

Les avantages du contrat social

La paix revient au monde, la sûreté publique est rétablie, les richesses abondent.

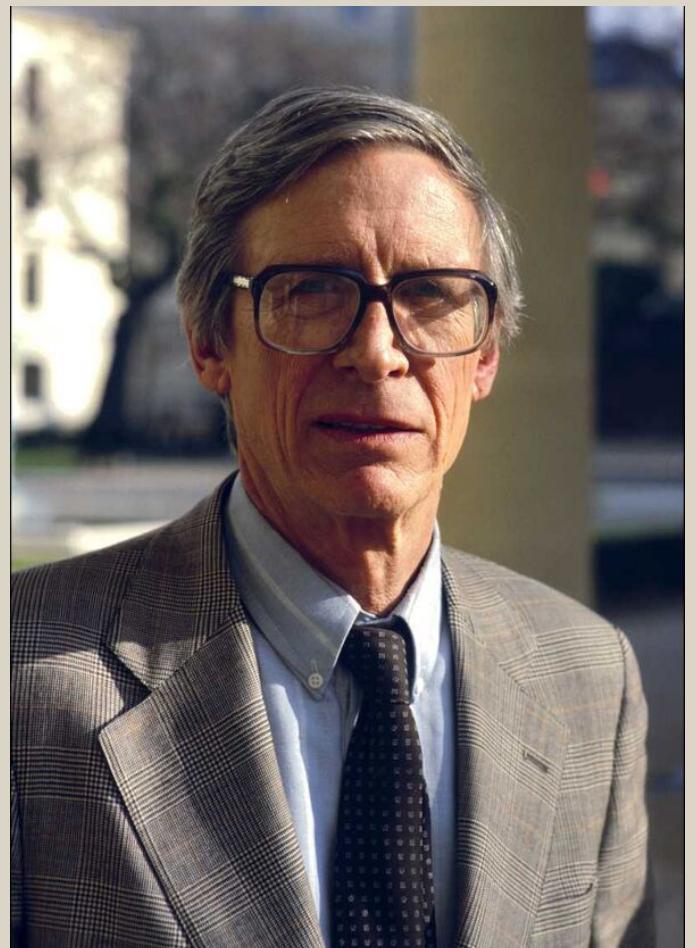
Ce pouvoir doit se réduire à mettre en sûreté et à conserver les propriétés de chacun établi.

Ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède.

LA LOGIQUE DU CONTRACTUALISME

- **Le volontarisme:** La volonté de tous est donc l'ordre, la règle suprême, et cette règle générale et personnifiée est ce que j'appelle le souverain. (Jean-Jacques Rousseau)
L'être humain n'est pas naturellement un être social (contre Aristote et la scolastique), car la société est créée par la volonté des êtres humains (un contrat).
- **L'intérêt personnel:** L'homme étant un animal qui sans contredit s'aime lui-même et ses propres intérêts préférablement à toute autre chose, il faut que ceux qui entrent de leur propre mouvement dans une société civile, se proposent quelque avantage qu'ils ne trouveraient pas dans l'indépendance de l'état de nature. (Samuel de Pufendorf)
Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais plutôt du soin qu'ils apportent à la recherche de leur propre intérêt. Nous ne nous en remettons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme. (Adam Smith)
- **L'avantage de tous:** C'est une convention vaine et contradictoire de stipuler d'une part une autorité absolue et de l'autre une obéissance sans bornes. [...] Ce discours sera toujours également insensé. Je fais avec toi une convention toute à ta charge et toute à mon profit, que j'observerai tant qu'il me plaira et que tu observeras tant qu'il me plaira. (Jean-Jacques Rousseau)
- **L'égalité:** Au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue, au contraire, une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et de droit. (Jean-Jacques Rousseau)

3. LA REPRISE DE CETTE THÉORIE AU XX^E SIÈCLE: JOHN RAWLS



J'ai tenté de généraliser et de porter à un plus haut degré d'abstraction la théorie traditionnelle du contrat social telle qu'elle se trouve chez Locke, Rousseau et Kant.

La justice comme équité considère la société comme une entreprise de coopération en vue d'avantages mutuels. La structure de base est un système public de règles qui définit des formes d'activité conduisant les hommes à coopérer afin de produire une plus grande somme d'avantages et qui reconnaît à chacun des droits sur une partie de ce qui a été produit.

John Rawls
1921-2002

LA POSITION ORIGINELLE

L'ÉTAT DE NATURE RAWLSIEN

À quoi sert la position originelle ? La réponse à cette question s'impose immédiatement à l'esprit du lecteur de Rawls: la PO sert à garantir l'impartialité et l'équité des principes de justice en jetant un voile d'ignorance sur les intérêts particuliers des partenaires. Elle permet l'unanimité autour des principes de justice. (Soumaya Mestiri)

Les contractants:

- Des personnes libres et rationnelles
- Des personnes désireuses de favoriser leur intérêt (elles ne s'occupent pas des intérêts des autres)
- Des personnes placées en position d'égalité

Chaque contractant ignore:

1. Sa place dans la société (statut social, appartenance à une classe).
2. Son actif et ses capacités naturelles (intelligence, force,...).
3. Sa conception du bien (son plan de vie).
4. Ses caractéristiques psychologiques (aversion du risque, optimisme ou pessimisme,...).
5. Le type particulier de société où il naîtra (situation politique et économique, niveau de civilisation et de culture).
6. La génération à laquelle il appartiendra.

LES DEUX PRINCIPES DE JUSTICE

1. Chaque personne a un droit égal au plus large système de libertés de base égales compatible avec un système similaire de liberté pour tous.
2. Les inégalités sociales et économiques doivent être arrangées de telle façon qu'elles soient à la fois:
 - a) pour le plus grand bénéfice des moins avantagés, et
 - b) attachées aux fonctions et aux positions accessibles à tous, sous des conditions d'égalité des chances.

Toutes les valeurs sociales - libertés et possibilités offertes à l'individu, revenus et richesses ainsi que les bases sociales du respect de soi-même - doivent être réparties également à moins qu'une répartition inégale de l'une ou de toutes ces valeurs ne soit à l'avantage de chacun.

4. UNE FAUSSE BONNE IDÉE ?

Le projet *Pro Senectute* disait:

Le **contrat social implicite** conclu au cours du XX^e siècle pour pacifier les relations entre les classes sociales, présente dorénavant des signes évidents d'obsolescence. La diversité des âges est devenue une cause d'affrontement générationnel. Il semble donc significatif d'élaborer un **nouveau pacte de solidarité** entre les générations [...] pour freiner une tendance à l'atomisation de la société et à l'isolement des générations.

C'est peut-être vrai, mais à cet effet, la théorie du contrat social n'est pas celle qu'il faut mobiliser, car:

- Le contrat social lie des individus, non des groupes; il présuppose donc l'atomisation de la société
- Le contrat social n'établit pas une solidarité « chaude » entre les individus, mais une solidarité juridique (l'égalité des droits)
- Le contrat social n'a rien à dire sur l'isolement des générations, chacun étant libre de créer les liens de son choix avec les personnes de son choix.

LA VRAIE BONNE IDÉE

LE RETOUR AU CONTRAT SOCIAL « OBSOLÈTE »

- Sur le plan politique, ne pas considérer la société comme une mosaïque de groupes (antagonistes), mais comme la réunion de citoyens libres et égaux en droits
 - Sur le plan politique, ne pas considérer les individus comme des membres de groupes (jeunes, vieux,... définis de manière essentialiste), mais comme des citoyens et des personnes humaines
 - Lutter contre les discriminations et inégalités injustes au nom de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement
 - Déterminer objectivement quelles sont ces discriminations et inégalités injustes (par conséquent ne pas s'appuyer sur les sentiments d'injustice, qui peuvent être infondés et ne sont pas vraiment fiables vu les biais dont l'esprit humain est affligé)
- ... et la solidarité nous sera donnée par surcroît.